# COMMISSION MACTIONAL CENT

#### REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

### COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

## **CENI**

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°. Q2.4./CENI/2024

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique que conformément au communiqué de presse n° 022/CENI/2024 du 15 avril 2024 portant publication des listes définitives des candidatures à l'élection des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province, la campagne électorale démarre le 25 avril 2024. Elle prendra fin le 27 avril 2024 à minuit, heure locale.

La campagne électorale des candidats Sénateurs, Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province qui est de trois jours (Articles 138 et 167 de la Loi électorale) se déroulera au sein des Assemblées Provinciales et auprès des Députés Provinciaux dont les mandats ont été validés qui en constituent l'électorat.

Les activités relatives à la campagne électorale se tiendront dans le strict respect des dispositions légales et de l'ordre public.

Les réunions électorales se tiennent librement. Les organisateurs des manifestations et rassemblements électoraux veillent à leur bon déroulement, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre public et le respect de la loi. Ils peuvent, le cas échéant, demander l'assistance des agents de la Police Nationale Congolaise (PNC).

Les candidats s'expriment librement au cours de leur campagne électorale. Toutefois, il leur est interdit de :

- 1. Tenir des propos injurieux ou diffamatoires ;
- Tenir des propos susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait répréhensible par les lois de la République;
- Inciter quiconque à commettre des actes de nature à entraîner des violences, des menaces ou à priver d'autres personnes de l'exercice de leurs droits ou libertés constitutionnellement garantis.

Les Assemblées Provinciales sont invitées à encadrer cette campagne électorale.

Le vote des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province par les Députés Provinciaux se tiendra le lundi 29 avril 2024, la même date à laquelle la CENI publiera les résultats provisoires de ces scrutins.

La CENI invite les Députés Provinciaux, les candidats Sénateurs, Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de province ainsi que les différentes parties prenantes à se préparer pour une compétition électorale apaisée, juste et crédible.

Fait à Kinshasa de 2 3 AVR 2024

Patricia NSEYA MULELA